



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB USCM

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Le présent règlement s'applique à tous les adhérents, ayants droit et visiteurs du club.
- 1.2. Toute adhésion implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.
- 1.3. Le club se réserve le droit de modifier ou compléter ce règlement. Les adhérents en seront informés par voie d'affichage ou communication officielle.
- 1.4. Les adhérents s'engagent à respecter les règles de sécurité, d'hygiène et de discipline au sein des installations du club.
- 1.5. Le respect du personnel, des entraîneurs et des autres adhérents est obligatoire. Tout comportement violent, injurieux ou discriminatoire entraînera l'exclusion définitive sans droit au remboursement.
- 1.6. L'accès aux installations et activités du club est strictement réservé aux membres à jour de leur cotisation et en possession de leur carte de membre, laquelle doit être présentée à tout moment en cas de demande d'un collaborateur du club pour contrôle.

2. PISCINES (Couverte & découverte)

2.1 Conditions d'accès et d'utilisation

- Les enfants de moins de 14 ans doivent obligatoirement être inscrits à l'école de natation.
- Les enfants de 14 à 18 ans doivent être accompagnés d'un parent ou tuteur.
- Passage obligatoire au pédiluve et à la douche avant d'entrer dans le bassin.
- Le port du bonnet de bain est obligatoire.
- La durée d'une séance est limitée à **1 heure**.
- L'utilisation des douches est limitée à **10 minutes**.
- Des cours individuels sont possibles, moyennant un ticket de **150 DHS** pour une séance d'une heure.
- Les maîtres-nageurs sont habilités à faire respecter le règlement.

2.2 Hygiène et sécurité

- L'utilisation de produits salissants ou fortement odorants (gommages, huiles, henné, ghassoul, café, etc.) est strictement interdite dans les douches et vestiaires.
- Les adhérents doivent laisser les vestiaires et douches propres après leur passage.
- Le port de chaussures est interdit dans les zones humides (douches, plages et abords du bassin).
- L'accès au bassin est interdit aux personnes présentant des plaies, pansements, maladies contagieuses ou ayant le corps enduit de matières grasses.
- Il est interdit de manger ou boire autour du bassin.
- Les plongeurs et sauts sont interdits sans encadrement d'un coach de natation.
- La pratique de l'apnée et des plongeurs acrobatiques est strictement interdite.
- Les jeux de ballon, l'utilisation de bouées gonflables non autorisées et les éclaboussures volontaires sont interdits.
- Les couloirs de nage doivent rester dégagés : il est interdit d'y stationner ou d'y bavarder.

3. SALLE DE FITNESS

- Tenue de sport propre et serviette personnelle obligatoires.
- Chaussures réservées à l'usage intérieur uniquement.
- Chaque adhérent doit ranger le matériel après usage.
- La durée d'une séance est limitée à **1 heure** en cas d'affluence.
- Les mineurs de moins de 18 ans ne sont pas admis sans encadrement.
- L'utilisation des appareils doit se faire en respectant les consignes affichées.

4. TENNIS

- Les joueurs doivent se conformer à la procédure de réservation des courts en vigueur.
- Durée d'une partie : **1 heure maximum**.
- Une seule réservation est autorisée par journée.
- Les joueurs doivent libérer le court à l'heure précise indiquée.
- Les chaussures spécifiques tennis sont obligatoires.
- Des cours individuels sont possibles, moyennant un ticket de **150 DHS** pour une séance d'une heure.

5. ENFANTS ET MINEURS

- Les mineurs doivent rester sous la responsabilité d'un parent ou d'un tuteur dans l'ensemble du club.
- Les parents doivent veiller à la discipline de leurs enfants et répondre de tout dommage causé.

6. SÉCURITÉ & ASSURANCES

- Les adhérents bénéficient d'une couverture en cas d'accident.
- Tout accident doit être déclaré dans les **48 heures** auprès de l'administration.
- Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect du règlement.
- Toute dégradation volontaire des installations entraînera réparation aux frais du contrevenant.

7. PARKING

- Le parking est gratuit, non surveillé et strictement réservé aux adhérents du club.
- Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou dommage matériel.
- Aucun véhicule ne doit passer la nuit au parking.
- Il est interdit de laisser sa voiture ou sa moto garée dans le parking du club et de quitter les lieux pour des raisons personnelles extérieures.
- L'utilisation des places réservées à l'administration est strictement interdite.
- Le stationnement devant la porte du club est interdit en cas de saturation du parking.
- La vitesse est limitée à **10 km/h** dans l'enceinte du parking.

8. HORAIRES D'OUVERTURE

- Le club est ouvert selon les **horaires affichés pour chaque installation** (piscines, fitness, tennis, spa, etc.).
- Ces horaires peuvent varier en fonction des jours de la semaine, des saisons ou des nécessités d'entretien.
- Le complexe couvert est fermé :
 - Le lundi matin de 6h00 à 12h00 pour entretien hebdomadaire.
 - Le mois d'août pour congé et entretien annuel.
- Les adhérents doivent respecter strictement les horaires d'ouverture et de fermeture.

9. RÈGLES DE CONDUITE ET DISCIPLINE

- Une attitude respectueuse et courtoise est exigée en toutes circonstances.
- La circulation dans l'enceinte du club torse nu ou en tenue de bain est strictement interdite, sauf aux abords immédiats de la piscine.
- L'usage du tabac, de la cigarette électronique ou de toute substance illicite est strictement interdit dans l'enceinte du club.
- La consommation de nourriture provenant de l'extérieur du club est interdite.
- Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive, sans droit à remboursement.

Fait à Rabat Le :

Lu et approuvé, bon pour engagement